

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

MAIRIE DE SAINT-PERREUX



Tél. : 02.99.71.19.81

Fax : 02.99.72.17.94

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 14 avril 2014

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTS : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Michel DESNÉE, Adjoint, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Joëlle GUIMARD, Mme Stéphanie GUITTON, Mr Patrice KERVADEC, Mme Karine LAMBERT, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Linda TRESSEL, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Mr Charles BODIGUEL (pouvoir à Lionel JOUNEAU)

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 14

VOTANTS : 15

DATE DE LA CONVOCATION : 8 avril 2014

Mme Stéphanie GUITTON a été élue secrétaire de séance

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL FAISANT FONCTION DE SECRETAIRE DE MAIRIE -SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

1. de créer, à compter du 15 avril 2014, un poste de rédacteur territorial faisant fonction de secrétaire de mairie à temps complet ;
2. de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial à compter de cette même date ;
3. de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

INFORMATIONS

PLU: Présentation du document aux élus par Mme Christelle OLIVIER, du bureau d'études ARTEFACTO.

SCOT: Schéma de COhérence Territoriale. Il s'agit d'un document supra communal qui s'impose à tous les documents d'urbanisme des communes de son territoire.

Ce document nécessite d'être actualisé afin de se conformer aux orientations du Grenelle de l'environnement.

Pour Saint-Perreux, ce document impose notamment :

- d'édifier 15 logements par hectares dans les nouvelles opérations d'ensemble
- d'ouvrir à l'urbanisation un maximum de 9 hectares sur 20 ans, soit 4-5 ha pour le PLU
- de ne pas agrandir les hameaux
- d'ici 2030, de construire des logements sociaux, à hauteur de 5% des prévisions de nouvelles constructions ; soit 3-4 logements pour notre commune à prévoir dans le PLU.

Les zones :

- AU : A Urbaniser. Elles en sont destinées à ne recevoir que des opérations d'ensemble (aucune construction insolée)
- 2AU : Zones inconstructibles pour l'instant mais réservées pour une future zone urbanisable. Cette classification a été retenue par les précédents élus afin de maîtriser l'urbanisation de ces zones et de se donner le temps d'étudier le plan d'aménagement d'ensemble qui s'y imposera.
Pour transformer ces zones en IAU (constructibles après aménagement), il sera nécessaire d'engager une procédure de révision simple du PLU qui pourrait durer environ 6 mois (démarche : prendre délibération pour compatibilité du projet avec le PADD puis l'envoyer aux services accompagnée de la notice explicative du projet ; viendra ensuite l'enquête publique d'un mois puis validation du document). Cette procédure peut également être gérée par la commune seule, c'est-à-dire sans bureau d'études.
- A : Agricole. Seules les constructions liées à l'agriculture y sont autorisées.
- Ua : Urbanisées de manière dense (bourg). Toutes les parcelles peuvent recevoir de nouvelles habitations.
- Ub : Urbanisées de manière éparse. Toutes les parcelles peuvent recevoir de nouvelles habitations et une vingtaine de dents creuses ont été identifiées.

Enquête publique : Le commissaire enquêteur doit justifier ses avis. Si la commune estime qu'ils ne le sont pas suffisamment, elle peut rejeter le rapport du commissaire.

Commission des rythmes scolaires: Les équipes enseignantes et les représentants des parents d'élève sont conviés à participer aux réunions de la commission élargie.

Restaurant scolaire: Suite à l'immersion de Mr le Maire et de Mme la 2^{ème} adjointe sur le temps du repas, chacun a pu s'imprégner des problématiques de cet espace, comme par exemple : beaucoup de très jeunes rationnaires, un bruit de conversations omniprésent (suggestion de passer un fond musical afin d'attirer l'attention des enfants), etc.

Mascotte du Conseil Municipal: L'idée serait de lui faire faire un tour du monde (comme Poupoune) via les différents voyages des élus. Il faudrait également lui trouver un prénom évocateur de Saint-Perreux : les élus sont invités à faire des propositions à Mme Trochet.

Tennis: Possibilité de réserver la salle des sports via Internet (système des balles jaunes,

DATES A RETENIR

Vendredi 18 avril à 19h30 : Commission Information (Flash infos)
Mardi 22 avril à 20h : Commission PLU
Samedi 26 avril : Journée environnement
Lundi 28 avril à 18h30 : Commission bâtiments (Visite des locaux)
Dimanche 4 mai : Repas du CCAS
Mardi 13 mai à 20h00 : CM (Présentation du budget)
Dimanche 25 mai : Elections européennes